

Demande de dérogation mineure

Prenez avis que le Conseil municipal statuera sur la demande suivante de dérogation mineure aux règlements de zonage numéro 2013-739 et de lotissement numéro 2013-740 et amendements, lors de la séance ordinaire qui se tiendra en la salle du Conseil de l'hôtel de ville au 380, rue Principale, Lachute, le lundi 5 octobre 2026 à 18 h, à savoir :

Pour le lot 3 039 035 du cadastre du Québec, 505, avenue Bethany, dans la zone Ca-410-1 afin de :

- Permettre la construction d'une serre en cour avant de la propriété, au lieu d'être implantée en cour latérale ou arrière, tel que prévu à l'article 5.2.1 du Règlement de zonage numéro 2013-739;
- Permettre une superficie d'affichage des enseignes sur mur de 63.51 mètres carrés, au lieu d'une superficie maximale de 15 mètres carrés, tel que prévu à l'article 8.4.3 du Règlement de zonage numéro 2013-739.

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Le 16 septembre 2026
(U-2026.48)

M^e Marie Géraldine Célestin
Greffière adjointe par intérim

The present public notice is given for public consultation to be held for minor variance requests regarding the above properties. For further information: 450 562-3781, ext. 7211.